



## COMMUNIQUE

### **La CGT Radio-France contre les suppressions d'emplois sous forme de plan de départs volontaires ou sous forme de « départs naturels non remplacés »**

Suite aux tenues en juillet 2015 du CCE puis du CA (au cours duquel le médiateur a rendu son rapport), la direction s'est appliquée à communiquer qu'elle va « examiner les pistes proposées par l'expert du CCE » dans le Texto interne en ajoutant de façon plus explicite dans la presse qu'il s'agit de pistes proposées par les élu-es et les organisations syndicales.

**Les pistes alternatives évoquées par Mathieu Gallet ne sont absolument pas celles de la CGT !**

Ce que Mathieu Gallet présente en effet comme une alternative consiste à ne remplacer qu'un départ pour retraite ou rupture conventionnelle sur deux....ce qui reviendrait à supprimer 50 à 55 emplois par an.

**Cela ne peut donc en aucun cas constituer un plan alternatif pour la CGT car cela équivaudrait à 215 suppressions d'emplois d'ici à fin 2018.**

**Cela signifie qu'il est admis que la masse salariale est la principale variable d'ajustement de réduction du déficit budgétaire dû au chantier et à la mauvaise gestion de cette direction.**

**Cela signifie enfin que Radio France ne pourrait plus remplir ses missions de service public avec 215 emplois en moins !**

Ce que la CGT exige :

- La politique de Radio France doit être menée afin que soient remplies ses missions de radio de service public et non dans l'objectif de faire du profit avec des projets « marketing » liés au bâtiment et préjudiciables à l'activité radio.
- La clarté doit être faite sur les dérives du chantier de réhabilitation afin de les stopper. Il n'est pas question que les salarié-es paient ces dérives.
- La direction doit mettre en place une politique de modération des hauts revenus et communiquer les chiffres sur cette questions aux élu-es et aux organisations syndicales.
- La direction doit mettre en place immédiatement une politique de réduction de la précarité.
- La direction doit abandonner son credo purement comptable du retour à l'équilibre à une date butoir intenable (2017) et adapter celui-ci à la durée totale du COM (2019). Ministère et médiateur ont d'ailleurs commencé à appuyer dans ce sens.

Si le médiateur est contraint d'égratigner les directions de Radio-France passées et présentes quant aux dysfonctionnements graves et anciens de leur gestion tant économique que sociale, certaines des mesures préconisées laissent perplexes:

- le gel temporaire des rémunérations (pour qui?), alors que le point d'indice est bloqué depuis 1997, les mesures des CPS annuelles vont decrescendo et la NAO frise l'insulte aux salarié-es. Mais peut-être s'agit-il là de la transposition dans le rapport de la limitation du grand nombre et des hauts revenus de l'armée mexicaine des cadres de direction.
- quant à la gestion rigoureuse des prises de congés, la plupart n'est pas compensée, et c'est bien le rôle de brigades de renfort correctement dimensionnées de remplacer en interne les personnels en congés dans les secteurs d'antenne et de production.

**Pour le moment la direction n'a pas fait la preuve de la nécessité de réduire la masse salariale. Un plan alternatif préservant l'ensemble des emplois est possible, et c'est celui-ci sur lequel la direction doit s'engager :**

Les départs naturels (en nombre significatif dans les années à venir) et le remplacement de chaque poste par des salarié-es jeunes (aux salaires moins élevés du fait de l'ancienneté) permettront de faire des économies très importantes sur la masse salariale, complémentaires de celles précédemment citées sur les hauts revenus et la réduction de la précarité, sans désorganiser l'entreprise et en conservant l'emploi.

**Le rôle de la direction de Radio France est bien de défendre les moyens et les emplois à la hauteur des missions de service public et non de rogner ces mêmes missions pour répondre à des impératifs budgétaires étrangers à celles-ci comme le financement du chantier de réhabilitation.**

Le 28 juillet 2015